

## Comité Construction

### 1. Présentation de la CCI France Suisse

Premier réseau d'affaires franco-suisse, la CCI France Suisse (CCIFS) est une association de droit suisse d'utilité publique. Elle regroupe plus de 600 entreprises membres dont la majorité est des implantations françaises recensées en Suisse et des sociétés helvétiques entretenant des relations commerciales avec la France.

La CCI France Suisse organise annuellement une cinquantaine de manifestations dans les deux pays. Ainsi, depuis 1894, elle remplit ses missions d'organisme bilatéral : animer et informer la communauté d'affaires franco-suisse, être le relais opérationnel des entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer commercialement en France et en Suisse et assurer la représentation institutionnelle de ses adhérents.

### 2. Contexte

#### 1. Notre constat

Que ce soit volontairement ou par méconnaissance des bonnes pratiques, les entreprises françaises et suisses travaillant sur le marché voisin ne respectent pas toujours l'ensemble des règles locales et créent alors un rapport d'inégalité entre les entreprises locales et étrangères. Il semblait alors nécessaire de **faciliter l'accès à de nouveaux marchés** dans le respect des règles et coutumes locales et de **créer des synergies** pour faire face aux différences et obstacles existants.

#### 2. Notre but

Notre mission est de renforcer **l'échange et la collaboration** entre les entreprises de la construction françaises en Suisse et suisses en France, par la **mutualisation du savoir-faire**, la mise en place d'une charte de bonnes pratiques franco-suisse et de **formations** professionnelles et la **promotion d'échanges** pour la création de **partenariats stables et respectueux**.

Le but est de regrouper les compétences des professionnels en un réseau de référence qui puisse aider, par la mise à disposition d'informations et d'outils, les adhérents à faire face aux problématiques existantes dans le cadre de leurs opérations transfrontalières.

#### 3. À l'initiative de

La CCIFS, déjà active dans le domaine de la construction à travers le pilotage de différentes actions, a souhaité mettre en place ce comité construction en rassemblant ses membres concernés pour réfléchir à des projets qui permettraient l'amélioration des conditions-cadres du secteur.

Le comité Construction souhaite défendre des valeurs de collaboration, responsabilité et professionnalisme en créant un cadre qui permette aux adhérents d'échanger et d'apprendre comment améliorer leurs pratiques lors de mandats de l'autre côté de la frontière.

## Charte des bonnes pratiques franco-suisses :

### Evoluons sainement ensemble dans un esprit d'ouverture !

La Charte des bonnes pratiques franco-suisses a pour but l'engagement d'entreprises des deux marchés pour le respect des règles et coutumes locales dans le cadre d'opérations transfrontalières.

#### 1. Vos valeurs

#### 2. Vos motivations: Présentation de votre projet

#### 3. Votre engagement sur les **bonnes pratiques** suivantes :

1. Aspects **règlementaires transfrontaliers** (détachement de salariés, TVA, formalités douanières)
2. **Aspects légaux** du marché local (droit social, environnement fiscal, normes relatives au secteur)
3. **Aspects interculturels** entre la France et la Suisse (connaissances du marché local) :  
Malgré la proximité géographique de la France et la Suisse et une langue commune sur une partie du territoire, il existe des différences culturelles entre les deux pays, notamment dans la façon de traiter les affaires. Il est alors important de s'appropriier les valeurs locales pour établir des bases de collaborations saines.
4. Aspects relatifs au **transfert de savoir** :  
L'entreprise adhérente propose des formations continues à ses collaborateurs et/ou intègre des jeunes professionnels au travers d'apprentissage/formation/stages de façon régulière.

**4. Je m'engage à\*:**

1. Suivre la formation de base (programme en annexe) et les ateliers de mise à jour lors de changements de lois délivrés par la CCIFS et ses partenaires - *Attestation délivrée à la fin de la formation.*
2. Devenir membre de la CCI France Suisse.
3. Fournir un extrait du Registre du Commerce et descriptif de mon activité en France ou en Suisse à la demande du comité.
4. Collaborer avec le Comité et les autres membres.
5. Adhérer à la mission du Comité et à ses valeurs.
6. Communiquer au Comité les informations à prendre en compte dans les différents volets de la formation afin de permettre le développement d'un programme en adéquation constante avec les besoins du marché.

*\* Cet engagement est à renouveler chaque année par les entreprises signataires.*

**5. Vos coordonnées :**

**Entreprise :**

**Personne de contact :**

**E-mail :**

**Téléphone :**

**Site Internet :**

**Date :**

**Signature :**

---

APPRÉCIATION DU COMITÉ

Commentaires:

Votre adhésion est:

Acceptée

Refusée

Date:

Signature et tampon: